DLP 18-4-80325060

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE"
(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35000 RENNES — Tél. (99) 36.01.74

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F
Sous-Régisseur de recettes de la D. D. A.
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
C. C. P. RENNES 9404-04

Imprimerie de la station "Bretagne" - Directeur-Gérant : P. JOURNET — Numéro du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presses : 528 AD

BULLETIN N° 25 — 17 AVRIL 1980

CULTURES FRUITIERES

TAVELURE DU POMMIER ET DU POIRIER

Les risques de contamination sont maintenant importants par temps pluvieux. Maintenir la protection des arbres en effectuant un nouveau traitement si le dernier remonte à deux semaines. Cet intervalle sera plus court en période pluvieuse, tout traitement devant être renouvelé systématiquement après 25 à 30 mm de pluies cumulées.

CHENILLES DEFOLIATRICES ET PUCERONS

Des dégâts peuvent intervenir sans tarder. Bien examiner les arbres et, si nécessaire, utiliser une spécialité de préférence à base de Dialiphos (Torak) ou de Phosalone (Azofène, Zolone) efficaces également contre divers charançons et non dangereux pour les abeilles.

ACARIENS (araignées rouges)

Les éclosions des oeufs d'hiver sont à peine commencées. Il est donc inutile de traiter actuellement.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE LA CAROTTE

- Moyens de lutte d'ordre cultural : Lorsque le type de culture s'y prête, il est possible d'éviter en grande partie les dégâts de printemps en ne réalisant les semis qu'à la fin du premier vol des mouches, c'est à dire aux environs des 10-15 juin.

  Pour les carottes arrivant à maturité en fin d'été, une récolte réalisée avant le deuxième vol, soit vers les 15-20 septembre, permet de les soustraire aux attaques d'automne.

- Moyens de lutte chimique : L'efficacité des traitements en pulvérisation du feuillage étant insuffisante pour les cultures de plein air, seuls les traitements de sol effectués avant semis sont préconisés. Ils assurent :

  - une bonne protection si les attaques sont moyennes.
  - une protection partielle si l'activité des insectes se révèle très importante et si la date de traitement est éloignée de la période d'attaque.

Utiliser l'un des produits suivants :

.../...

P. 153

Matière active (Doses par ha)		Spécialités (Dose par ha)			
		en granulés		pour pulvérisation	
Bromophos-éthyl	5,4 kg	Nexagan MG 5	120 kg	Nexagan EC 40	15 l
Chlorfenvinphos	5 kg	Birlane G 10	50 kg	Birlane CE 40	12,5 l
Diazinon	8 kg	Basudine 10 G Umuter D	80 kg 160 kg		
Dichlofenthion	6 kg	Tri-VC-13 granulés	120 kg		
Diéthion	5 kg			Rhodocide	10 l
Fonofos	2 kg	Dyfonate 5 G	40 kg		
Trichloronate	2,5 kg	Phytosol Phytosol 5	100 kg 50 kg	Phytosol 50	5 l

FRAISIERS

BOTRYTIS (Pourriture grise)

Pour les cultures sous abri, aérer au maximum pour réduire l'humidité et favoriser la fécondation.

Généralement trois traitements fongicides sont nécessaires :

- au stade bouton blanc - début floraison
- fin floraison
- au début de la formation des fruits

Utiliser l'un des fongicides suivants :

Matière active	Spécialité commerciale (Dose d'emploi par hl)		Délai d'emploi avant récolte
Dichlofluanide	Euparène	250 g	7 jours
Iprodione	Rovral	150 g	2 jours
Vinchlozoline	Ronilan	200 g	7 jours

Afin de ne pas prendre le risque de dépasser les quantités de résidus tolérées, il est indispensable de bien respecter les doses et de faire le dernier traitement le plus loin possible de la cueillette.

Pour éviter des brûlures, il est recommandé de traiter le matin, par température basse, et de laisser les tunnels ouverts toute la journée.

En raison d'incompatibilités possibles, ne pas associer d'autres produits à ces fongicides.

Dans les cultures de plein air, prévoir les mêmes traitements contre le Botrytis, aux stades végétatifs indiqués ci-dessus.

.../...

ACARIENS - PUCERONS - CHENILLES

Des attaques sont à craindre, surtout sous abris. Bien observer les fraisiers et si l'un ou plusieurs de ces ravageurs était constaté, traiter avec un insecticide non dangereux pour les abeilles (voir tableau). Tous ces produits sont interdits dans les 15 jours qui précèdent la récolte.

Matière active	Spécialités	Acariens		Pucerons	Chenilles
		Araignées jaunes	Tarsonèmes		
Dicofol	Carbax, Dicophyt, Kelthane, Remadion, Sovifol	+	+		
Diéthion	Rhodocide	+		+	
Endosulfan	Agrophyte, Insecto-phène, Thiodan, Thiodane		+	+	
Phosalone	Azofène, Zolone			+	+

GRANDES CULTURES

MALADIES DES CEREALES

BLE D'HIVER - Stade végétatif moyen : début montaison

- Piétin-verse : Développement limité de la maladie. Pour juger de l'opportunité d'un traitement fongicide, il est indispensable d'examiner dans chaque parcelle 50 talles prélevées au hasard. Le piétin-verse se manifeste actuellement par l'apparition sur la base des tiges de taches ovales brunes avec des ponctuations noires en leur centre.

  Lorsque ces symptômes sont présents sur 25 % des talles (15 % pour les parcelles à haut niveau de rendement) une application est préconisée au stade 1 à 2 noeuds. Employer une spécialité associant bénomyl, carbendazime, thiabendazole ou thiophanate méthyl efficaces contre le piétin-verse, et une autre matière active efficace contre les maladies du feuillage (septoriose et rouille jaune).

- Septoriose : Symptômes fréquents de S. tritici : taches brunâtres portant de petits points noirs sur le feuillage. Cette maladie ne justifie à elle seule aucun traitement.

- Rouille jaune : Apparition signalée sur quelques parcelles en Ille-et-Vilaine (pustules jaune orangé sur le feuillage). Intervenir dès que les premiers symptômes ont été observés en employant un fongicide à base d'oxycarboxine, de triadiméfon, de tridémorphe ou de triforine.

ORGE D'HIVER - Stade végétatif moyen : mi-montaison

- Rhynchosporiose : Progression de la maladie sur la plupart des parcelles (taches claires de forme irrégulière, bordées d'un liseré noir, sur le feuillage). Un traitement fongicide est préconisé dès le stade 1 noeud sur les cultures à forte densité de végétation. Utiliser un fongicide à base de triadiméfon, carbendazime + captafol, carbendazime + ditalimfos, carbendazime + manèbe, carbendazime + triadiméfon, carbendazime + manèbe + soufre, carbendazime + fénarimol + oxycarboxine.

.../...

P.154

Une deuxième intervention pourra être envisagée au gonflement si la maladie progresse sur les feuilles supérieures.

CULTURES ORNEMENTALES

CHENILLES SUR ROSIERS

Dès le développement des premiers rameaux, les chenilles de la tordeuse du rosier peuvent endommager les feuilles qu'elles rongent après les avoir rassemblées à l'aide de fils soyeux.

Il est possible de détruire ces chenilles par des pulvérisations à base de Bromophos (Nexion, Sovi-Nexion, Rhodianex), Dialiphos (Torak), Phosalone (Azofène, Zolone) ..., efficaces aussi contre les pucerons et non dangereux pour les abeilles.

DIVERS

CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

Des nids soyeux ou bourses, abritant des chenilles processionnaires du pin, sont observés sur le littoral de la côte Sud de la Bretagne. Outre les dégâts qu'elles causent aux pins en consommant les aiguilles, ces chenilles, dont les poils sont urticants, peuvent être à l'origine de désagréments pour les animaux et les personnes passant à proximité.

Sur les pins facilement accessibles, récolter les nids et les détruire par le feu. Pour réaliser cette opération, se protéger par des gants de caoutchouc, blouse ou combinaison de travail, masque et voile.

CHENILLES DU BOMBYX CUL-BRUN

Ces chenilles, dont les poils peuvent aussi provoquer de désagréables démangeaisons, se nourrissent du feuillage de diverses espèces arbustives. Le soir, elles se rassemblent dans des nids formés de feuilles sèches agglomérées par de la soie. Dans la journée, elles consomment le feuillage et peuvent se répandre à proximité des habitations.

Dans les zones où la présence de ces nids est constatée, les détruire comme indiqué pour les chenilles processionnaires du pin.

G. PAITIER
Adjoint au Chef de Circonscription
phytosanitaire "Bretagne"

Dernière note : Bulletin n° 24 du 3 avril 1980